

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 12 MAI 2014 à 20 heures 00

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	18
Absents :	01
Votants (dont 1 procuration)	19

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 07 mai 2014- s'est réuni le **LUNDI 12 MAI 2014 à 20 heures 00** en **Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS** sous la présidence de Monsieur Albert HENRY, Maire.

Madame Sophie GEORGEL, 4^{ème} Adjoint, a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. M. HENRY Albert, Maire	x			
2. M. BALANDIER Stéphane, 1 ^{er} Adjoint	x			
3. Mme GRIVET Sophie, 2 ^e Adjoint	x			
4. M. MARCOU Daniel, 3 ^e Adjoint	x			
5. Mme GEORGEL Sophie, 4 ^e Adjoint	x			
6. M. NGUYEN Thanh-Thinh, 5 ^e Adjoint	x			
7. Mme DEPREURAND Maryse, Conseillère Municipale	x			
8. M. BALLAND Jean-Claude, Conseiller Municipal	x			
9. Mme LEROY Catherine, Conseillère Municipale	x			
10. Mme BAZIN Catherine, Conseillère Municipale	x			
11. M. DURUPT Pascal, Conseiller Municipal	x			
12. Mme BOOTZ Marie-Annie, Conseillère Municipale	x			
13. M. LESEUIL Guy, Conseiller Municipal	x			
14. Mme ARNOULD Laurence, Conseillère Municipale	x			
15. Mme VALENTIN Marie-Françoise, Conseillère Municipale	x			
16. M. MANSUY Guy, Conseiller Municipal	x			
17. Mme SCHMIDT Hélène, Conseillère Municipale			x	G. MANSUY
18. M. CORNU Michel, Conseiller Municipal	x			
19. Mme DUJEU Valérie, Conseillère Municipale	x			

L'ordre du jour est le suivant :

- N° 64** **Approbation du compte-rendu de la séance du Mercredi 23 Avril 2014**
 - N° 65** **Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent (CAO)**
 - N° 66** **Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**
 - N° 67** **Désignation des membres au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**
 - N° 68** **Désignation d'un délégué au Comité National de l'Action Sociale (CNAS)**
 - N° 69** **Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses Vallées**
 - N° 70** **Désignation des délégués au Syndicat Forestier du Massif du Grand Poiremont**
 - N° 71** **Désignation des délégués à l'Association des Communes Forestières**
 - N° 72** **Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges**
 - N° 73** **Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte d'Épinal - Cœur des Vosges / Diners insolites du patrimoine - 2014**
 - N° 74** **Tarifs municipaux**
 - N° 75** **Subventions aux Associations**
 - N° 76** **Organisation de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) 2014**
 - N° 77** **Questions Diverses.**
-

Délibération n° 64/2014

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
MERCREDI 23 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

ADOpte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du Mercredi 23 Avril 2014.

PRÉCISE, suite à l'observation de Monsieur Guy MANSUY relative à la délibération n° 55, que l'annexe relative au tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal sera remise à chaque membre du Conseil Municipal.

Délibération n° 65/2014

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES (CAO) A CARACTÈRE PERMANENT**

Vu les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, prévoyant que la Commission d'Appel d'offres d'une commune de - de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, **3 membres titulaires et 3 membres suppléants** élus au sein du conseil Municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Il est proposé les listes suivantes :

Délégués Titulaires

Délégués Suppléants

Liste "PLOMBIÈRES ENSEMBLE"

Stéphane BALANDIER
Laurence ARNOULD
Guy LESEUIL

Marie-Annie BOOTZ
Pascal DURUPT
Sophie GRIVET

Liste "AGIR POUR L'AVENIR"

Guy MANSUY

Marie-Françoise VALENTIN

L'accord unanime des Conseillers Municipaux ayant été recueilli, le vote a eu lieu à main levée.

Il est procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :
Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants	19
Nombre de suffrages nuls <i>(V. DUJEU / M. CORNU)</i>	02
Nombre de suffrages exprimés	17

La Liste "PLOMBIÈRES ENSEMBLE" obtient : 14 voix

La Liste "AGIR POUR L'AVENIR" obtient : 03 voix

Le quotient électoral est : 5.66

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes,

La liste "PLOMBIÈRES ENSEMBLE" obtient 02 sièges et

La liste "AGIR POUR L'AVENIR" obtient 01 siège.

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de droit, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Stéphane BALANDIER	Marie-Annie BOOTZ
Laurence ARNOULD	Pascal DURUPT
Guy MANSUY	Marie-Françoise VALENTIN

Délibération n° 66/2014

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE
DES IMPÔT DIRECTS (CCID)**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts Directs (CGI) qui institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire ou par un Adjoint Délégué.

Pour la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS (- de 2000 habitants), la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste en nombre double dressée par le Conseil Municipal, soit 12 noms de commissaires titulaires et 12 noms de commissaires suppléants. La nomination de ces commissaires doit se faire dans les deux mois qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Cependant, étant donné les difficultés rencontrées par les petites communes, il est possible de présenter une liste comportant moins de 24 noms mais plus de 12 noms.

Le Maire précise :

- qu'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés en dehors de la Commune et
- qu'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts lorsque la Commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité :

PROPOSE la liste suivante à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux :

COMMISSAIRE	TITULAIRE	SUPLÉANT
1.	Stéphane BALANDIER	Sophie GRIVET
2.	Catherine BAZIN	Pascal DURUPT
3.	Daniel MARCOU	Marie BOOTZ
4.	Sophie GEORGEL	Thanh Thinh NGUYEN
5.	Domiciliés en dehors de la Commune	
	Olivier DUVAL	Jean-Claude BALLAND
6.	Propriétaires de bois, forêts..	
	Jean-Marie SUARDI	Gilles COLIN
7.	Guy LESEUIL	Gaël LANDORMY

Délibération n° 67/2014

DÉSIGNATION DES MEMBRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Maire informe que le Centre Communal d'Action Sociale, présidé de droit par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de membre issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum.

Il propose que le nombre d'élus soit fixé à **7** comme précédemment.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

FIXE à 07 le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au sein du CCAS.

La Liste "PLOMBIÈRES ENSEMBLE" présente la liste de candidats suivants :

M. Thanh Thinh NGUYEN

M. Pascal DURUPT

Madame Maryse DEPREURAND

Madame Catherine LEROY

Madame Sophie GEORGEL

M. Daniel MARCOU

Madame Catherine BAZIN.

La Liste "AGIR POUR L'AVENIR" présente la liste de candidats suivants :

Madame Hélène SCHMIDT.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres issus du Conseil Municipal, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'accord unanime des Conseillers Municipaux ayant été recueilli, le vote a lieu à main levée :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants	19
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	19

Obtiennent :

- 1 - La Liste "PLOMBIÈRES ENSEMBLE" 16 voix
- 2 - La Liste "AGIR POUR L'AVENIR" 03 voix

Quotient électoral : 2.71

A la suite de l'attribution des sièges de quotient

- 1 - La Liste "PLOMBIÈRES ENSEMBLE" obtient 05 sièges
- 2 - La Liste "AGIR POUR L'AVENIR" obtient 01 siège.

A la suite de l'attribution des sièges au plus fort reste,

- 1 - La Liste "PLOMBIÈRES ENSEMBLE" obtient 01 siège
- 2 - La Liste "AGIR POUR L'AVENIR" obtient 0 siège.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité **APPROUVE** cette délibération et **DÉCLARE ÉLUS** :

M. Thanh Tinh NGUYEN
M. Pascal DURUPT
Madame Maryse DEPREURAND
Mme Catherine LEROY
Mme Sophie GEORGEL
M. Daniel MARCOU
Mme Hélène SCHMIDT

pour faire partie du conseil d'administration du CCAS et ce, sous la présidence de droit de Monsieur le Maire.

Délibération n° 68/2014

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Association loi 1901, le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales constitue un outil précieux pour les responsables des structures locales. Il leur propose en effet une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.

1 délégué du Conseil Municipal doit être désigné pour faire partie du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Proposition : Mme Laurence ARNOULD

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉSIGNE Madame Laurence ARNOULD comme délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Délibération n° 69/2014

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLÉES

La Commune de PLOMBIÈRES est membre à titre individuel du Pays de Remiremont et de ses Vallées.

Un délégué et son suppléant doivent être élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Proposition :

TITULAIRE	SUPLÉANT
M. Stéphane BALANDIER	M. Guy LESEUIL

L'accord unanime des Conseillers Municipaux ayant été recueilli, le vote a eu lieu à main levée.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants	19
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Ont obtenu :

Délégué Titulaire

1) M. BALANDIER Stéphane 19 voix

Délégués Suppléants

1) M. Guy LESEUIL 19 voix

SONT ÉLUS, à la majorité absolue, au 1er tour de scrutin :

TITULAIRE	SUPLÉANT
M. Stéphane BALANDIER	M. Guy LESEUIL

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

Délibération n° 70/2014

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT FORESTIER DU MASSIF DU GRAND POIREMONT

Les Communes de Aillevillers, Corbenay et St Loup en Haute-Saône (Département 70) et de Bellefontaine, Granges, Ruaux (Département Vosges) se sont associées en 1970 pour acheter un domaine forestier de 418 ha à la Société De Pruines et qui se situe en globalité sur la Commune d'Aillevillers.

Le Syndicat Forestier du Massif du Grand Poiremont a été créé depuis cette date et a pour objet l'acquisition, l'aménagement et la gestion de la forêt du Grand Poiremont.

4 représentants issus ou non du Conseil Municipal doivent être désignés.

Propositions :

DÉLÉGUÉ	PRÉNOM / NOM
1°	M. Stéphane BALANDIER
2°	M. Guy LESEUIL
3°	M. Jean CORNU
4°	M. Jean-Marie SUARDI
5°	M. Michel CORNU

Ont obtenu, par vote à main levée :

NOM/PRÉNOM	NOMBRE DE VOIX
M. Stéphane BALANDIER, élu	19 voix
M. Guy LESEUIL, élu	19 voix
M. Jean CORNU, non élu	17 voix (2 contre : V. DUJEU/M. CORNU)
M. Jean-Marie SUARDI, élu	19 voix
M. Michel CORNU	19 voix

Le Conseil Municipal, après délibération et suite au vote, à l'unanimité :

DÉSIGNE Messieurs **Stéphane BALANDIER - Guy LESEUIL - Jean-Marie SUARDI et Michel CORNU** pour faire partie du Syndicat Forestier du Massif du Grand Poiremont.

Délibération n° 71/2014

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES

La Commune est adhérente à la Fédération Nationale des Communes Forestières.

1 Délégué titulaire et 1 Délégué Suppléant doivent être nommés pour représenter la Commune au sein de l'Association des Communes Forestières que ce soit au niveau départemental, national...

Propositions :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
M. Stéphane BALANDIER	M. Jean-Claude BALLAND
M. Michel CORNU	M. Daniel MARCOU

Ont obtenu, par vote à main levée au 1^{er} tour de scrutin :

NOM/PRÉNOM	NOMBRE DE VOIX
M. Stéphane BALANDIER/ M. Jean-Claude BALLAND	17 voix (2 contre : V. DUJEUX/M. CORNU)
M. Michel CORNU/ M. Daniel MARCOU	11 voix pour/8 contre (S.Georgel/TT. NGUYEN/M. DEPRÉDURAND/JCBALLAND/M.A. BOOTZ/G LESEUIL/S. BALANDIER/A. HENRY)

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité :

NOMME :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
M. Stéphane BALANDIER	M. Jean-Claude BALLAND

comme délégués à l'Association des Communes Forestières.

Délibération n° 72/2014

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DU PARC
NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES (PNRBV)**

La Commune est adhérente au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et à ce titre, 1 Titulaire et 1 suppléant doivent être désignés.

Propositions :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Mme Marie-Annie BOOTZ	Mme Laurence ARNOULD

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à main levée, à l'unanimité :

NOMME :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Mme Marie-Annie BOOTZ	Mme Laurence ARNOULD

comme délégués au PNRBV.

Délibération n° 73/2014

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE PAYS D'ÉPINAL - CŒUR DES VOSGES / DINERS INSOLITES DU PATRIMOINE - 2014

Dans le cadre de ses missions de valorisation du patrimoine local, le Pays d'Épinal organise depuis mars 2010 des manifestations événementielles originales et qualitatives.

Cette action propose de faire découvrir des sites patrimoniaux exceptionnels en soirée à travers une visite guidée originale suivie d'un repas gastronomique en plein cœur des musées ou monuments historiques.

La convention 2014 a pour objet de préciser les missions de chacun dans le cadre de cet événementiel entre les partenaires "Pays d'Épinal", Thermes et la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE la présente convention de partenariat 2014 et

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint Délégué à la signer.

Délibération n° 74/2014

TARIFS MUNICIPAUX

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les tarifs applicables aux locations de chalets en emplacements à l'occasion du marché de Noël 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VOTE les tarifs 2014 suivants :

EXPOSANT			4we	1we
Emplacement intérieur - Espace Berlioz			550,00 €	200,00 €
Emplacement intérieur - Clos des 2 A				
Chalet 5m ²			350,00 €	130,00 €
Chalet 5m ²	3 faces		400,00 €	150,00 €
Chalet 6m ²			480,00 €	180,00 €
ARTISAN D'ART				
Emplacement intérieur - Clos des 2 A				
Chalet 6m ²			80,00 €	55,00 €
Chalet 8m ²		C81	90,00 €	60,00 €
Chalet 18m ²			120,00 €	75,00 €
Chalet Privé			350,00 €	
ABATTEMENTS				
Commerçants de la CCVM			30%	
Commerçant artisan de Plombières			50%	
PARRAINAGE	Parrain	Uniquement si participation au 4 WE	20%	
	Parrainé	Uniquement si 1ère participation et participation au 4 WE	50%	
ELECTRICITE	1000W		120,00 €	30,00 €
	par tranche de 1000w sup.		140,00 €	35,00 €

Délibération n° 75/2014
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

INFORME que les dossiers de demandes de subvention n'ont pas pu être examinés intégralement mais que, dans l'immédiat, un premier versement aux Associations sera versé.

VOTE les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	1 ^{er} Versement en Juin 2014	N'ont pas participé aux débat et vote les personnes membres de ces association
ADMR (Aide à domicile)	650	
ADMR : Maison des services	450	
Rhin Danube (Anciens 39/45)	75	
Légion Vosgienne (Anciens 39/45)	75	
Association Départementale des Conjoints Survivants	75	
Age d'Or Ruaux	175	MF VALENTIN / C BAZIN
Amicale du Personnel Communal	2750	
A.S.P. (Foot)	1900	
Badminton	1150	
Bibliothèque "La Fontaine des Mots"	325	
Chorale Triolet	250	
Epinette des Vosges	375	
Fête et Renaissance	1000	
La Jeanne d'Arc (Gym)	6500	L ARNOULD
Le Pays du Chalot	75	
Les Pêcheurs	425	
La Prévention Routière	0	
Marie Tournel	0	
Miroir du XIXème Siècle	375	
MPT	500	P DURUP / TT NGUYEN / L ARNOULD
Paroisse	850	
Pétanque Joyeuse	350	
Piomères (Théâtre)	1000	
Sapeurs Pompiers	550	
Société de Tir	1250	
Tennis	1000	TT NGUYEN
Club Cœur et santé	100	
Les Poupouilles	250	
La Bonne Humeur	175	

Délibération n° 76/2014

ORGANISATION DE L'ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT) 2014

L'Association Les Francas organisera à nouveau un accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires, du lundi 07 Juillet au jeudi 14 Août 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant pour l'année 2014 ainsi que tout document s'y rapportant.

FIXE à 7 € par journée/enfant la participation communale 2014 (*au lieu de 5 € en 2013*) pour les habitants de PLOMBIÈRES-LES-BAINS afin de ne pas faire subir l'augmentation prévue aux parents.

Délibération n° 77/2014

QUESTIONS DIVERSES

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se positionner pour la tenue des bureaux de vote lors des Élections Européennes qui se dérouleront le Dimanche 25 Mai 2014. Il indique que les élections se feront à nouveau à la Galerie des Arcades et que l'Association des Brodeuses sera informée de cette décision.

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

M Michel CORNU revient sur ce dossier important et complexe. Il demande si l'organisme ONEMA a initié cette étude. IL indique qu'il est relaté dans cette étude que tout a été fait à la demande de la Mairie Plombières et souhaite que soit notifié qui est à l'origine des diverses demandes, pour les garanties de la Commune en cas de problème.

Le Maire invite MM CORNU et MANSUY, ainsi que toute autre personne intéressée, à la prochaine réunion sur ce dossier le Mardi 20/5 à 15 heures en Mairie.

RYTHMES SCOLAIRES

Mme DUJEU demande si une réunion sur les rythmes scolaires est prévue. M. le Maire rappelle la délibération prise lors de la séance précédente et confirme que les rythmes scolaires ne seront pas mis en place à la prochaine rentrée. Cependant, ce dossier est à l'étude en interne et les différents partenaires (mairie, parents, enseignants...) seront conviés à une réunion quand ils auront de plus amples informations. M. le Maire précise qu'un projet avec l'association Les Francas est actuellement examiné mais que de toute manière, il faudra au moins 6 à 8 mois pour qu'il soit institué dans de bonnes conditions.
